



Universités : le sort des étudiants sans master toujours en suspens

La plate-forme étudiante ViteMonMaster chiffre à plus de 1 000 le nombre de places supprimées à la rentrée dans 1 500 formations de master, en contradiction avec l'engagement pris par l'ancienne ministre Frédérique Vidal d'ouvrir plusieurs milliers de places dans ces cursus professionnalisants. Devant l'université de Paris-Saclay, le 17 septembre 2021. ALAIN JOCARD / AFP

La porte est toujours aussi étroite pour intégrer un master à l'université. En ce début d'été, des centaines d'étudiants ayant validé leurs trois années de licence ne trouvent aucune faculté pour les accueillir afin d'achever leur cursus universitaire, au cours de deux années professionnalisantes qui sont censées ouvrir la voie à une intégration rapide sur le marché du travail.

« Ce système ouvre les portes en licence et les referme violemment en master, ce qui est inadmissible pour les étudiants qui ont suivi pendant trois ans une formation qu'ils ont réussie », analyse Tony (les personnes dont seul le prénom apparaît n'ont pas souhaité donner leur nom), titulaire d'une licence de psychologie à l'université d'Aix-Marseille, et sans affectation pour la rentrée. Il décrit une sélection « très aléatoire », où parfois les notes vont compter plus que les expériences professionnelles, parfois l'inverse, sans que les étudiants sachent à quoi s'en tenir sur les critères retenus.

Diplômée en sciences politiques à l'université de Lille, avec 12 de moyenne, Uma a reçu quinze lettres de refus « à la chaîne, la même semaine » « C'est très dur mentalement car je sais bien qu'on ne peut pas faire grand-chose avec une simple licence qui n'est pas une licence professionnelle », relate celle qui envisage désormais de se tourner vers un service civique.

« Les places n'ont pas été financées »

À l'été 2021, l'ancienne ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, avait promis de desserrer l'étau en créant des places supplémentaires – entre 3 000 et 4 000 – dans les filières dites « en tension », telles que droit, économie-gestion et psychologie. Un an plus tard, le ministère ne donne aucun détail sur les places effectivement financées. « À Bordeaux, nous avons augmenté de trente-neuf places les capacités d'accueil dans la mention droit des affaires, et une contrepartie était prévue avec la création d'un poste d'enseignant-chercheur, rapporte le doyen de la faculté de droit, Jean-Christophe Saint-Pau. Sauf que le rectorat nous répond maintenant que cela ne sera pas possible. Les places n'ont pas été financées. »

Pour tenter d'y voir plus clair, Loup Bensoam, étudiant à Sciences Po, aidé de trois amis, a collecté les effectifs de quelque 1 500 masters et versé l'ensemble des données sur une plate-forme collaborative intitulée ViteMonMaster. À partir des comptes rendus de conseil d'administration des différentes universités, l'équipe a fait les comptes : 341 formations verront leur capacité d'accueil diminuer entre les rentrées 2021 et 2022.

Au total, sur plus de 100 000 places référencées, 1 057 seront supprimées à la rentrée, dont une majorité en sciences humaines et sociales. « Dans certaines filières comme droit, sciences ou Staps [Sciences et techniques des activités physiques et sportives], il y a moins de places qu'en 2010, alors qu'on compte 500 000 étudiants de plus, correspondant au pic de natalité des années 2000 », détaille l'étudiant, évoquant des données « vertigineuses »

En refusant d'abonder financièrement les universités de manière massive, notamment les fins de cursus, l'Etat resterait aveugle face aux besoins du marché du travail, argue-t-il. « Contrairement à ce que prétendent beaucoup de responsables, il existe des débouchés pour les diplômés en psychologie ou en droit. On le voit tous les jours, il manque de psychologues dans les Ehpad, mais aussi dans les écoles, les prisons... Et qui viendrait affirmer qu'on dispose d'un trop grand nombre de magistrats ? », appuie l'étudiant.

Loup Bensoam dénonce également le cynisme du système, qui conduit à rendre coupables les candidats eux-mêmes lorsqu'ils sont refusés. « On fait peser sur les étudiants l'intégralité de la responsabilité de l'échec de leurs candidatures, alors qu'il s'agit de la conséquence d'une absence de choix politique et de fausses promesses du gouvernement », analyse-t-il. C'est un avenir sombre qui est vendu à la jeunesse, puisqu'on nous dit que si nous ne faisons pas d'études, c'est mieux. »

« On n'est que des numéros sur des listes »





Selon l'enquête nationale sur la santé des étudiants publiée par La Mutuelle des étudiants, le 11 juillet, 70 % d'entre eux sont en situation de mal-être, présentant au moins un symptôme dépressif. Par ailleurs, 45 % se disent en difficulté financière, et 41 % ont une activité rémunérée pour pouvoir payer leur loyer et leurs études.

La licence de psychologie de Noémie, obtenue à l'université d'Amiens avec 15 de moyenne (mention bien), ne lui aura ouvert aucune porte. E conduite des vingt-trois formations auxquelles elle aspirait – sauf une, où elle est sur liste d'attente – au motif qu'elle présenterait un « niveau insuffisant » ou un « projet professionnel en inadéquation avec les études », elle projette de travailler pendant un an de manière à intégrer, à la rentrée 2023, un diplôme d'université à 3 500 euros l'inscription. La jeune fille, qui avait déjà fait les démarches et trouvé un stage de master en psychiatrie, a dû tout annuler. « Je partais confiante, le chargé de TD [travaux dirigés] de méthodologie avait validé ma lettre de motivation et mon CV, confie-t-elle. J'ai tenté de joindre mon responsable pédagogique de licence pour comprendre la situation, mais il ne m'a pas recontactée. On n'est vraiment que des numéros sur des listes. »

Pour ces étudiants, reste le recours gracieux auprès du rectorat de région académique, dans les quinze jours à compter du dernier refus d'une candidature, comme la loi les y autorise depuis 2017, au nom du « droit à la poursuite d'études » après l'obtention d'une licence. Diplômée en sciences de la vie à l'université de Tours, Noémie s'est saisie de cette possibilité et attend désormais le verdict. « Le rectorat a formulé pour moi six nouvelles candidatures dont l'une a déjà rendu un avis défavorable », indique la jeune fille, qui pourrait s'en remettre à son « plan B » : un BTS en diététique, à Grenoble, une formation postbac à laquelle la diplômée bac +3 a postulé sur Parcoursup en tant que candidate en réorientation. Avec succès.

